



Réunion du 1^{er} bureau du conseil communautaire

ECHAPPEZ-VOUS À VÉLO

La voie bleue Moselle-Saône à vélo possède désormais son propre site internet !

Du Luxembourg à Lyon, cette voie cyclable propose un itinéraire de 700 km de voyage au bord de l'eau. Sur son site internet, la charmante cité trévoltienne fait partie des incontournables !

En savoir plus : www.lavoiebleue.com



DES NICHEURS DE HAUT VOL AU CHÂTEAU !

Une famille de faucons crécerelle a élu domicile cet hiver dans la tour octogonale du château fort désormais débarrassée des pigeons. Leurs petits sont nés au printemps. S'ils n'ont pas pris définitivement leur envol vers d'autres horizons, peut-être les apercevrez-vous lors d'une visite au château fort (ouvert les samedis, dimanches et jours fériés de 14h à 18h - 4€).

En savoir plus sur les visites : www.ars-trevoux.com

UN NOUVEL EXÉCUTIF À LA CCDSV

Le 8 juin dernier, un nouvel exécutif a été élu à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée avec comme président Marc Péchoux. Durant ce mandat, le Président sera entouré de 45 conseillers communautaires, dont 12 vice-présidents en charge de commissions thématiques.

La CCDSV compte 19 communes et 39 190 habitants. A la charnière entre Val de Saône et Dombes, son territoire présente de nombreux atouts et se caractérise par une population active, jeune et en croissance. En savoir plus : www.ccdsv.fr

Les vice-présidents	Les délégations
Yves Dumoulin (Maire de Fareins)	Economie et culture
Carole Bontemps-Hesdin (Maire de Reyrieux)	Aménagement du territoire et habitat
Vincent Lautier (Maire de Parcieux)	Gestion des déchets et aires des gens du voyage
Frederic Vallos (Maire de St Didier de Formans)	Environnement, plan Climat Air Energie Territorial et travaux
David Pommier (Maire de Villeneuve)	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, agriculture
Pierre Pernet (Maire d'Amberieu en Dombes)	Action sociale, petite enfance et insertion professionnelle
Stephane Berthomieu (Maire de St Jean de Thurigneux)	Finances, ressources humaines et mutualisation
Richard Paccaud (Maire d'Ars sur Formans)	Tourisme, loisirs et patrimoine
Gabriel Aumonier (Maire de Misérieux)	Sport et équipements sportifs intercommunaux
Patrick Nabeth (Maire de Massieux)	Bords de Saône et Voie Bleue Moselle Saône à vélo
Gilles Garnier (Maire de Savigneux)	Assainissement
Richard Simmini (1 ^{er} adjoint mairie de Trévoux)	Mobilités durables

Travaux

CONFORTEMENT DE LA BALME

Ce mois-ci débute pour une durée estimée à 10 semaines le chantier de confortement de la balme du boulevard de l'Industrie. Cette dernière s'est affaissée à l'hiver dernier, lors d'un glissement de terrain. La grue installée permet l'évacuation et la remise en place de grosses quantités de terre. Un système d'ancrage et de grillage sera également implanté pour consolider durablement le site. L'espace vert communal accessible par la rue Valentin Smith sera donc fermé au public le temps des travaux. Un investissement de 256 000 € HT est nécessaire pour réaliser cette opération atypique subventionnée à 50% par l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs.



Déchets verts

LE BRÛLAGE : UNE PRATIQUE INTERDITE

Dès l'arrivée des beaux jours, les activités de jardinage reprennent générant beaucoup de déchets verts, qu'une mauvaise habitude incite à brûler. Une pratique interdite par arrêté préfectoral, car néfaste pour la qualité de l'air, la santé et qui peut provoquer des incendies. D'autres solutions existent pour valoriser ces déchets verts : la pratique du compostage, du broyage, du paillage, et bien sûr la dépose en déchèterie. Selon l'ADEME « brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km ». Une comparaison à garder en mémoire pour changer nos habitudes, sous peine de se voir appliquer une contravention de 450 €.

NUISANCES SONORES : UN PEU DE CIVISME

En immeuble comme en maison, la vie entre voisins n'est pas toujours paisible. Certains comportements peuvent venir perturber la tranquillité et générer des conflits de voisinage. Un arrêté préfectoral réglemente les travaux de bricolage comme l'utilisation d'engins de jardinage selon certains créneaux horaires :

• Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

• Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

• Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux doivent également veiller à la tranquillité de leurs voisins. Le respect de ces règles permet une bonne entente entre tous.

ENCOMBRANTS ET TRI SÉLECTIF : APPEL AU CIVISME



Avec le confinement et la fermeture temporaire des déchèteries, une recrudescence de dépôts sauvages d'encombrants a été constatée sur la voie publique et autour des zones des points de collecte. Depuis le 1^{er} janvier 2020, plus de 18 tonnes d'encombrants ont ainsi été ramassées par le Service Propreté. Ces dépôts sauvages constituent une infraction passible d'une amende. Ils doivent être déposés en déchèteries, aujourd'hui gérées par la Communauté de communes. Cultivez la fibre du tri en jetant utile ! Les sacs jaunes dédiés aux emballages légers accueillent les bouteilles en plastique, les petits cartons d'emballage, les briques alimentaires et boîtes de conserve. A noter que les emballages doivent être vidés mais pas lavés. En savoir plus : www.ccdsv.fr

FIN DE CHANTIER RUE MONTSEC

Fin juin, dans la rue Montsec, l'achèvement des gros travaux engagés sur le réseau séparatif des eaux pluviales et usées, menés par la ville, la CCDSV et le syndicat des eaux, a été célébré par un moment de convivialité entre habitants.

En complément des boissons offertes par la commune, chacun a apporté des en-cas à partager, le tout dans une ambiance chaleureuse. Une propension qui devrait être confortée avec la création d'une zone de rencontre dans le périmètre des rues de Tours et Montsec. Limitée à 20 km/h, elle donne la priorité aux piétons et cyclistes dans une logique de partage de l'espace public avec les automobilistes et motocyclistes.



EN BREF

STATIONNEMENT PARKING DE LA TERRASSE

Afin de réserver les emplacements nécessaires aux commerçants du marché hebdomadaire, le stationnement sur la place de la Terrasse est habituellement interdit le vendredi dès 17h jusqu'au samedi 13h. Les 4 et 5 juillet, avec l'installation du marché de la Création place de la Terrasse, l'interdiction du stationnement sur ce site et sur le parking de l'église a été prolongée du samedi 13h au dimanche 19h30, et le sera les 1^{er} et 2 août, et 5 et 6 septembre. Le parking situé passage du Banneret, quant à lui, restera réservé au stationnement des exposants du marché de la Création.



CAP ÉTUDES

Vous êtes étudiant, vous résidez à Trévoux et vous avez moins de 26 ans... C'est le moment de retirer votre dossier pour bénéficier d'une aide financière personnalisée (jusqu'à 500€) pour poursuivre vos études. En contrepartie les étudiants doivent effectuer des actions citoyennes lors d'événements organisés par la commune. La date limite du dépôt des dossiers à l'accueil de la mairie est fixée au 15 octobre.

Plus d'infos sur : www.mairie-trevoux.fr



LE CENTRE HISTORIQUE RENDU AUX PIÉTONS

Comme chaque été, la Grande rue passe en mode piéton. Une occasion d'encourager les circulations douces et de profiter du centre historique sans voiture ! Du lundi au vendredi, la Grande rue est piétonne entre 11h et 15h. Le samedi, la zone piétonne s'étend de 8h à 15h. La circulation reste interdite aux voitures le soir entre 21h et 5h du matin. Ces horaires ne concernent par les riverains et les véhicules de secours qui peuvent circuler grâce à leurs badges.



LE RING S'INSTALLE À TRÉVOUX

Manger mieux et sain, favoriser une économie locale respectueuse des hommes et de l'environnement, voici entre autres les valeurs portées par le Ring. Certains connaissent déjà ses points de vente ou la boutique de Jassans. Depuis le 16 juin, le Ring a ouvert une épicerie supplémentaire à Trévoux, rue du Palais. Vous y trouverez des fruits et légumes bio, locaux, frais et de saison, issus du commerce équitable, le tout à un juste prix. Le Ring est ouvert du mardi au vendredi (10h-12h/16h-19h) et le samedi matin (8h30-12h30).



AGENDA ET PLUS

15 JUILLET : Concert classique

20h30 : Duo Ziriab

Eglise de Trévoux - Entrée libre

29 JUILLET ET 26 AOÛT

Illustres marionnettes

10h : Stage de création de marionnettes avec la Compagnie Il sera une fois.

A partir de 7 ans - Inscriptions : contact@ars-trevoux.com

2 AOÛT : Marché de la création

Place de la Terrasse

5 AOÛT : L'héraldique c'est chic

15h : Création d'un bouclier et initiation à l'art des blasons.

A partir de 6 ans
Inscriptions : contact@ars-trevoux.com

DU 14 AU 16 AOÛT :

1 Supra National de pétanque - Bas-port

FORUM DES

ASSOCIATIONS

Le 5 septembre venez faire le plein d'activités grâce au Forum des associations ! Rendez-vous de 9h30 à 14h au stade de Fétan pour choisir les activités que vous pratiquerez toute l'année.

ZOOM SUR LE MUSÉE

Chaque dimanche à 14h30, l'office de tourisme Ars-Trévoux présente l'histoire du bâtiment et les thématiques du musée Trévoux et ses Trésors.

Durée : 20 minutes - gratuit.

RDV devant l'office de tourisme.

SPÉCIAL ÉTÉ AU CINÉMA

Retrouvez votre salle au tarif de 5 € tout l'été. Elle vous accueille dans le respect des règles sanitaires (capacité réduite à 50%). Vous avez désormais la possibilité de réserver vos places en ligne.

Plus d'infos : www.les-passeurs-dsv.fr

LA NUIT AJT

Les inscriptions à la seconde édition de ce trail urbain semi-nocturne sont ouvertes depuis le 15 juin. N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant aux courses (9 ou 17 km), ou à la marche (9 km), organisées sur un parcours à Trévoux et Reyrieux, le 12 septembre prochain (départ du Bas-port-Trévoux).

Renseignements : 06 71 12 85 14

facebook la nuit AJT

BIP BOP

La Maison des Cèdres et la ville expérimentent Bip Pop. Un dispositif de sociabilité et de proximité gratuit, ouvert aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux associations et particuliers. Inscrivez-vous sur sa plateforme et gardez le contact avec les aînés du territoire.

Plus d'infos sur : www.mairie-trevoux.fr

Fermeture exceptionnelle de la mairie les samedis 8, 15 et 22 août.